

Image not found or type unknown



ACHAT D'un terrain desservi par une servitude de passage

Par **LECOMTE**, le **23/03/2009** à **02:32**

Madame, Monsieur, bonjour.

Je suis sur le point d'acheter un terrain à bâtir desservi par une servitude de passage.

La servitude de passage laisse passer les personnes et les véhicules.

Est-ce que cette servitude de passage m'autorisera de plein droit à faire une tranchée pour la viabilisation de mon terrain, travaux qui sont à ma charge, ou est-ce que je dois négocier ce droit avec le propriétaire du passage, ou est-ce au vendeur de se charger de ce problème.

Merci